

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 novembre 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Gilles Gauvreau	Benoît Couture
Rémi Beauchesne	

Est absents : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-11-177 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023
4. Présentation des comptes
5. Fête de Noël 2023
6. Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses
7. Avis de motion - Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA D'Arthabaska)
8. Dépôt du PROJET de règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA D'Arthabaska)
9. Déneigement cour de la Régie Incendie
10. Remplacement du pont P-07934 (10e rang – Ruisseau Guertin) – Acceptation des principes de réalisation des travaux tel que présenté le 4 octobre 2023

11. Dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
12. Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques
13. Remplacement du chauffage à l'huile au garage municipal
14. Dépôt – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice 2024
15. Projet du Fonds Accessibilité – Porte automatique au Collège et au bureau municipal
16. Projet Bibliothèque – Porte intérieure et fenêtres du nouveau local
17. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet - Projets particuliers d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
18. Correspondance
 - a) Aide financière de 10,000\$ du Club Lions de Ham-Nord (5,000\$ du club de Ham-Nord et 5,000\$ de la Fondation des Lions) pour le projet de la bibliothèque.
19. Période de questions
20. Clôture de séance

2023-11-178 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 2 octobre 2023 soit adopté, tel que rédigé.

2023-11-179 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 129,267.99\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-11-180 Fête de Noël de Ham-Nord 2023

ATTENDU QUE l'OTJ de Ham-Nord et ses généreux bénévoles mettront en place une distribution de cadeaux (Activité au Parc de la Relève, samedi le 9 décembre de 9h30 à 11h30) pour les enfants de la municipalité âgés de 12 ans et moins ;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

ATTENDU la collaboration à l'activité du député provincial M. Sébastien Schneeberger ainsi que plusieurs organismes de la municipalité : Club Lions, OTJ et la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité se joigne aux organisateurs(trices) en mettant une ressource disponible (Mme Élise Hamel) pour l'aide à la coordination de l'activité et en accordant une aide financière jusqu'à concurrence de 1,000\$ pour cette activité.

2023-11-181 Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal, c'est-à-dire :

- L'état qui compare les revenus/dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, soit du 1^{er} janvier au 30 septembre;
- L'état qui compare les revenus/dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2023-11-182 Avis de motion du Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska)

Le conseiller M. Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska).

Plus précisément, ce règlement a pour but de prévoir les règles concernant la garde, le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2023-11-183 Dépôt du PROJET de Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska)

Le conseiller M. Benoît Couture, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal, dépose un projet du Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska), dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

Plus précisément, ce règlement a pour but de prévoir les règles concernant la garde, le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2023-11-184 Déneigement cour de la Régie Incendie

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité du Canton de Ham-Nord et de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts de conclure une entente intermunicipale de services pour le déneigement de la cour de la caserne à Ham-Nord pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les termes suivants seraient à la satisfaction des 2 parties :

- Coût du service à 10,000\$ pour la saison 2023-2024
- Matériel de sablage (pierre et sel) à la charge de la Régie
- Si requis, transport de neige hors du site à la charge de la Régie

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE CONCLURE une entente intermunicipale de services pour le déneigement de la cour de la caserne à Ham-Nord pour la saison 2023-2024 avec la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts selon les termes ci-hauts mentionnés.

2023-11-185 Remplacement du pont P-07934 (10^e rang – Ruisseau Guertin) – Acceptation des principes de réalisation des travaux tel que présenté le 4 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE la structure P-07934 située sur le 10^e Rang dans la municipalité de Ham-Nord présente des défauts et que le Ministère des Transports (MTQ) souhaite procéder au remplacement/reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Ham-Nord a eu lieu le 4 octobre 2023 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question de chemin de détour (12.5 km) tout au long des travaux d'une durée approximative de 9 semaines;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la municipalité a demandé au ministère de regarder les options possibles afin de permettre le passage de la machinerie agricole durant la période des travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité que le remplacement du pont se ferait par un ponceau rectangulaire préfabriqué en béton ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement/reconstruction du pont du pont P-07934 (10^e rang – Ruisseau Guertin) tel que présenté à la réunion du 4 octobre 2023;

QUE la municipalité demande au MTQ de regarder les options possibles afin de permettre le passage de la machinerie agricole durant la période des travaux.

2023-11-186

Dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation du projet de « Surface multisports au Centre Sportif » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité du Canton de Ham-Nord à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2023-11-187

Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager la réduction de l'émission des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire inciter ces citoyens(nes) à acquérir un véhicule électrique et ainsi diminuer les effets néfastes liés à la consommation d'essence;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité mette en place un Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, permettant une aide financière (100\$ par adresse résidentielle) aux résidents respectant les conditions suivantes :

- Toute demande se doit d'être fait à l'aide du formulaire dédié au programme, formulaire sur lequel les renseignements suivants seront fournis par le demandeur :
 - Prénom et Nom
 - Adresse
 - Téléphone
 - Courriel
 - Marque et modèle du véhicule électrique
 - Marque et modèle de la borne de recharge
 - Nom du maître électricien ayant fait l'installation
 - Signature du demandeur

- Les documents suivants devront également être joints à la demande :
 - Facture d'achat de la borne de recharge
 - Facture d'installation de la borne de recharge par un maître électricien indiquant l'adresse du demandeur

2023-11-188 **Remplacement du chauffage à l'huile au garage municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de l'entreprise Entreprises S. Picard au montant de 3,980\$ plus taxes (excluant le coût d'installation) pour le remplacement de la fournaise à l'huile par une fournaise Aérotherme 20 KW pour le garage municipal.

2023-11-189 **Dépôt – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table une correspondance reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), informant la municipalité de la « Proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 ».

Il est mentionné dans cette correspondance :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRL, chapitre F-2.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de votre municipalité concernant l'exercice financier 2024. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 63%

Facteur comparatif : 1.59

La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Elle est déterminée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions et leur évaluation. Le facteur comparatif, soit l'inverse de la proportion médiane, sert à uniformiser les valeurs inscrites au rôle, notamment pour calculer les droits sur les mutations immobilières ou pour déterminer les quotes-parts à verser par les municipalités aux organisme supramunicipaux.

2023-11-190 **Projet du Fonds Accessibilité – Porte automatique au Collège et au bureau municipal - Acceptation de la soumission**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Vitrierie Asbestos** au montant de **14,110\$ plus taxes** afin de procéder à l'installation d'une nouvelle porte extérieure (avec opérateur de porte automatique) à la bâtisse de l'ancien Collège Horizon et de 2 opérateurs de portes automatiques (sur les portes existantes) au bureau municipal (Entrée principale et entrée arrière), projet dédié à l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments municipaux réalisé dans le cadre de la subvention fédérale du « Fonds pour l'accessibilité ».

2023-11-191 **Projet Bibliothèque – Porte intérieure et fenêtres (2) du nouveau local**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Vitrierie Asbestos** au montant de **6,636\$ plus taxes** afin de procéder à l'installation d'une nouvelle porte intérieure et de 2 nouvelles fenêtres, investissements réalisés dans le cadre du projet de déménagement de la bibliothèque dans la bâtisse de l'ancien Collège Horizon et financés par le programme de subvention du Fonds Régions Ruralité (FRR) - volet 4 (Aide à des projets locaux de vitalisation).

2023-11-192 **Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PPA-ES (Dossier CER42673-39010(17)-20230517-026**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter de la troisième** année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve les dépenses d'un montant de 36,775\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) D'une confirmation d'aide financière de 10,000\$ du Club Lions de Ham-Nord (5,000\$ du club de Ham-Nord et 5,000\$ de la Fondation des Lions) pour le projet de relocalisation de la bibliothèque.

Période de questions :

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Le maire lève l'assemblée à 20h11.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.